

EN BREF

L'Etat, les Régions, les Départements et communes exercent tous des compétences en matière de déplacements et sont gestionnaires d'infrastructures selon leur rayonnement géographique.

Le Département s'attache prioritairement à rendre le territoire accessible en répondant aux besoins de mobilité de tous, en particulier en poursuivant le développement de son réseau routier : les routes départementales (RD).

NOS COMPÉTENCES...



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES et OUVRAGES D'ARTS

Le Département est propriétaire et gestionnaire d'un important réseau routier. Ses missions :

- Moderniser le réseau routier départemental (acquisitions foncières, études, travaux de voiries nouvelles et existantes...),
- Entretien et exploitation le réseau des routes départementales (4100 km de RD dont 3495 km hors agglomérations au 31/12/19)

À SAVOIR : la gestion et la maintenance des ouvrages d'arts (plus de 950 ponts et 140 murs) constituent un enjeu important, qui mobilise près de 2 M€/an afin de pérenniser ces ouvrages et assurer un niveau de service et de sécurité adapté.



INVESTISSEMENTS ROUTIERS

Le département développe des sections à 2x2 voies (aujourd'hui 75 km) sur les RD 767 (Vannes-Pontivy), RD 768 (Baud-Pontivy), RD 769 (Lorient-Plouay) et des créneaux de dépassements à 2 voies dans chaque sens sur RD 775 (Elven-Questembert), tenant compte de l'évolution des trafics. Près de 20 M€ sont investis chaque année, intégrant les ouvrages d'art.

À SAVOIR : l'avancement des projets est très long en raison des multiples procédures (étude d'impact, déclaration d'utilité publique, autorisations Loi sur l'eau, espèces protégées, défrichement, diagnostics archéologiques, fouilles) à l'issue desquelles sont menées les acquisitions foncières et enfin les travaux.



SECURITE DES ROUTES

Le département a formalisé sa politique d'entretien des routes auxquels il consacre près de 14 M€ chaque année pour renouveler les couches de surface, entretenir les dépendances, renouveler les signalisations horizontales et verticales.



AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le département participe à la programmation et au financement des déploiements de fibre optique du projet « Bretagne très haut débit » et en a confié la maîtrise d'ouvrage au syndicat Mégalis Bretagne.

Sur les 500 000 prises de fibre optique à équiper dans le département, 200 000 seront déployées par les opérateurs privés et 300 000 seront construites par le syndicat mixte Mégalis Bretagne d'ici 2026.

En parallèle, le département accompagne financièrement Mégalis Bretagne dans le cadre des déploiements liés à l'amélioration des débits ADSL programmés d'ici l'été 2021 et qui concerneront 13 000 foyers morbihannais.

LES + DU 56

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES



Le Département est propriétaire de 32 ports sur 90 en Morbihan, soit 13 000 places sur les 24 000, permettant principalement les activités de plaisance (les grands ports de pêche et de commerce à Lorient sont régionaux).

Ses missions en tant qu'autorité portuaire :

- Créer, aménager et exploiter les ports qui lui sont concédés (concessions, limites portuaires, conseils portuaires et CLUPIPP, police portuaire,...)
- Soutenir les acteurs de la sécurité maritime.

GESTION DES GRANDS PORTS



L'exploitation et l'aménagement de 16 des 32 ports départementaux ont été confiés à la **Compagnie des Ports du Morbihan**, société publique locale associant le département et les communes où sont situés ces ports.

La compagnie exploite ainsi 11 059 places à flot et à terre. Elle mène également, pour le département, un programme d'investissement afin d'améliorer le haut niveau de service offert aux usagers des ports.

GESTION COURANTE DES PORTS



Le département organise et préside les conseils portuaires qui réunissent les représentants du département, de la commune, du concessionnaire et des usagers (pêche, commerce et plaisance)

Ce conseil est consulté sur le budget prévisionnels, les tarifs, les projets de travaux ou encore les délimitations portuaire ou les modifications au contrat de concession.

Le département se doit également de réunir et présider, une fois par an, l'ensemble des plaisanciers de chaque port pour une réunion d'information et d'échange.